

viennent étayer les travaux des Nations unies, comme en témoigne le rôle d'impulsion qu'il a joué dans l'adoption de la Convention d'Ottawa, traité international visant à interdire les mines antipersonnel et signé par 122 pays.

Depuis la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il y a plus de 50 ans, jusqu'aux interventions et aux actions récentes, le Canada a été un puissant défenseur des questions liées aux droits de la personne. Parmi les initiatives plus proches de nous figurent son rôle dans la création de la Cour pénale internationale, son apport à l'élaboration de la Déclaration des Nations unies sur l'élimination de la violence contre les femmes et ses travaux en vue de protéger les enfants contre l'exploitation sur le plan sexuel et par le travail.

Estimant que la paix et la sécurité internationales passent avant tout par le développement économique et social, au fil des ans, le Canada s'est fait un ardent partisan des travaux des nombreuses institutions spécialisées de l'ONU qui sont chargées des questions s'y rapportant, et il a fait une importante contribution à cet égard.

Par exemple, en ce qui a trait au Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), le Canada a été un chef de file dans la promotion des journées de la nutrition et de la santé infantiles, initiative qui vise à la fois à fournir des vaccins, de la vitamine A et des médicaments vermifuges et à assurer d'autres interventions nécessaires à la survie. Il a en outre collaboré avec l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial des Nations unies afin d'améliorer la qualité nutritionnelle des rations d'aide alimentaire et l'acheminement de la nourriture aux personnes qui en avaient le plus besoin au cours de situations d'urgence.

En qualité d'ardent défenseur de la protection de l'environnement, le Canada a aussi joué un rôle important sur la scène internationale en appuyant le Protocole de Kyoto, en contribuant aux principes mis de l'avant par l'ONU à l'égard des forêts et en devenant l'un des premiers pays à ratifier la Convention sur la diversité biologique.

Aujourd'hui, l'ONU doit faire face à des enjeux et à des contraintes que n'auraient pu imaginer ses fondateurs. Aucun pays ne peut, à lui seul, relever tous les défis. La nécessité d'une coopération multilatérale efficace se fait sentir plus que jamais. Le Canada est déterminé à poursuivre sa collaboration avec un système onusien animé d'un nouveau souffle, fin prêt à promouvoir la paix et la sécurité internationale, les droits de la personne ainsi que le développement économique, social et culturel au XXI<sup>e</sup> siècle.

### **Renseignements divers**

- Le budget ordinaire biennal des fonctions de base des Nations unies pour 2004 et 2005 s'élève à 3,16 milliards de dollars américains (environ 4 milliards de dollars canadiens). Ces fonctions comprennent le